

Investir dans les infrastructures

par

Patrick Love,

Direction des relations extérieures et de la communication de l'OCDE

William Topaz McGonagall est mondialement reconnu comme le plus mauvais poète de langue anglaise de tous les temps et, pourtant, cela ne l'a pas empêché de comprendre intuitivement l'économie des investissements dans les infrastructures. Comme il l'a fait valoir dans « Le chemin de fer de Newport », publié pour célébrer la construction du pont sur la Tay et les trains qui l'empruntaient vers Dundee :

« les ménagères économes de Newport/à Dundee souvent sortent/Elles en tirent profit et gâté/Dans leur panier du thé, du pain et de la marmelade bon marché/Et du jambon de Lipton aussi/Qui les met en joie et leur ôte tout souci/Ce jour, pensent-elles, est béni/Où s'est ouvert le chemin de fer de Newport à Dundee [...] Et si les gens de Dundee/De sortir éprouvent l'envie/Ils seront ravis, j'en suis certain/De prendre pour Newport le train/Afin d'y passer un bon moment plein d'entrain. »

À l'OCDE, nous préférons les poèmes en prose à ceux en vers; c'est pourquoi nous nous intéressons davantage à la capacité de l'investissement de « répondre aux besoins sociaux et soutenir une croissance économique plus rapide ». Les besoins et avantages sociaux sont parfois considérables, surtout dans les pays en développement. Prenons le secteur de l'assainissement, par exemple. Dans de nombreuses zones urbaines, les infrastructures ne se sont pas développées au même rythme que la population et des millions de citoyens se trouvent privés d'accès aux canalisations d'eau et à un système d'assainissement moderne ou forcés de vivre à proximité d'égouts à ciel ouvert qui charrient des déchets ménagers et industriels. Chaque année, les maladies transmises par l'eau tuent plus de 3.4 millions de personnes ; selon l'OMS, elles sont la première cause de maladie et de décès dans le monde.

Selon l'ouvrage de l'OCDE intitulé *Fostering Investment in Infrastructure*, contenter les ménagères économes au cours des 15 prochaines années coûtera cher : 71 000 milliards USD, soit environ 3.5 % du PIB mondial annuel entre 2007 et 2030 dans les domaines des transports, de l'électricité, de l'eau et des télécommunications. Le chemin de fer de Newport fut financé par des fonds privés comme presque toutes les voies ferrées de Grande-Bretagne à l'époque mais, au XX^e siècle, les États ont peu à peu pris la direction des projets

d'infrastructure. Au XXI^e siècle, étant donné les montants colossaux en jeu et l'état des finances publiques après la crise, la seule manière de lever les milliers de milliards nécessaires consiste à faire appel à des fonds privés.

Les États trouveront plusieurs avantages à attirer les capitaux privés – en plus des raisons strictement financières. Les investisseurs avisés contribuent à la conception, au développement et à la gestion des projets en apportant leurs compétences et leur expérience. Les gestionnaires des fonds seront-ils cependant disposés à s'impliquer dans des investissements dont les cycles de vie sont longs alors que leurs actionnaires exigent une rentabilité immédiate et élevée ?

Les possibilités existent, mais le secteur des infrastructures présente des risques particuliers pour les investisseurs privés et, dans la mesure où la participation du secteur privé à la construction d'infrastructures est un phénomène plutôt récent dans de nombreux pays, les États ne disposent pas toujours de l'expérience et des capacités nécessaires pour gérer ces risques correctement. L'ouvrage *Fostering Investment in Infrastructure* dresse le bilan des enseignements (positifs et négatifs) tirés de la série *Investment Policy Review* de l'OCDE et répertorie les éléments les plus utiles dans les différentes composantes du climat de l'investissement, comme la réglementation et les restrictions concernant la propriété par des acteurs étrangers, à partir d'expériences concrètes acquises dans un grand nombre de pays.

Certains des conseils qui y sont fournis ne sont guère davantage que du simple bon sens mais, étant donné les difficultés que rencontrent de nombreux projets d'infrastructures, il semble qu'un bon nombre d'États échouent à adopter ce que le rapport appelle une vision « holistique » avant de signer des contrats. Le rapport met ainsi les États en garde afin qu'ils veillent à la clarté et la cohérence des procédures d'arbitrage, de sorte que les différends qui pourraient être résolus rapidement ne se transforment pas en procédures longues et coûteuses devant des tribunaux internationaux.

De même, compte tenu du fait que la plupart des infrastructures sont construites sur terre ou sous terre, on pourrait penser qu'il n'est pas indispensable de se doter d'une « stratégie claire et bien appliquée en matière foncière ». Pourtant, les faits montrent le contraire. Le journal américain *The Oklahoman*, par exemple, a décrit comment le projet prévu par l'État de l'Oklahoma de développer des parcs d'éoliennes s'est heurté au début des années 2000 à l'opposition du secteur du pétrole et du gaz concernant l'accès aux terres, ainsi que les appels lancés aujourd'hui par les propriétaires fonciers en faveur d'une réglementation plus stricte, à mesure que le projet s'approche des zones suburbaines.

Comme le fait remarquer le rapport de l'OCDE, les investisseurs rechigneront à placer des fonds s'ils estiment que les politiques qui touchent aux aspects les plus fondamentaux risquent d'être modifiées au cours du cycle de vie du projet, et ils y seront moins disposés encore si ces politiques sont amendées par un même gouvernement pendant son mandat.

Outre une étude des conditions essentielles d'activité, le rapport livre une analyse détaillée de l'investissement dans les infrastructures à faible émission de carbone, comme les parcs éoliens. Il n'est pas inutile, en effet, d'envisager ce secteur à part tant son modèle économique est différent de celui de la production et de la distribution d'énergie traditionnelle. En matière de production d'électricité, par exemple, les centrales extrêmement centralisées qui desservent de vastes zones sont remplacées par un réseau de générateurs de petite dimension qui, parfois, ne desservent qu'un seul immeuble. Les tarifs subventionnés sont un moyen courant d'encourager les énergies renouvelables à faible émission de carbone – les producteurs sont payés en fonction du supplément d'énergie qu'ils redirigent vers le réseau principal dans le cadre d'une convention d'achat d'électricité (CAE). Cependant, l'attribution d'une CAE en fonction du seul critère du moindre coût peut inverser la tendance en faveur des énergies renouvelables au bénéfice des producteurs déjà installés sur le marché, comme cela s'est produit en Tanzanie.

Les enseignements tirés constituent un mélange de listes de vérification utiles et d'aperçus intéressants. Dans un poème composé peu de temps après celui qui est cité plus haut, notre ami McGonagall explique comment il se peut parfois que l'on ne vive pas assez longtemps pour regretter d'avoir eu tort : « La clameur résonna partout dans la cité/Grands Dieux ! le pont sur la Tay a été emporté ! ».

Liens utiles

Article original : Patrick Love, Direction des relations extérieures et de la communication de l'OCDE, « Investing in infrastructure », Blog OECD Insights, <http://wp.me/p2v6oD-28T>.

Mories, P. (2014), « Oklahoma property rights at heart of battles over wind farm regulation », *The Oklahoman*, mis à jour le 16 février 2014, <http://newsok.com/oklahoma-property-rights-at-heart-of-battles-over-wind-farm-regulation/article/3934070>.

OCDE (2015), *Fostering Investment in Infrastructure*, janvier, www.oecd.org/fr/investissement/politiques-investissement/fostering-infrastructure-investment.htm.

Travaux de l'OCDE sur l'investissement, www.oecd.org/fr/investissement.



Extrait de :
Debate the Issues: Investment

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264242661-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Love, Patrick (2018), « Investir dans les infrastructures », dans Patrick Love (dir. pub.), *Debate the Issues: Investment*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264289680-20-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.